

Régie personnalisée

Les 4 saisons  
culturelles

Publié le

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : 23 août 2024

Date du conseil d'administration : 31 août 2024

Le 31 août 2024, à 9 h 30, le conseil d'administration de la Régie personnalisée « Les 4 Saisons Culturelles », s'est réuni, à la mairie de Mouilleron-le-Captif, sous la présidence de Monsieur Pascal MARTEAU, président.

**Membres présents** : Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Gisèle SEWERYN, Madame Mireille PIVETEAU, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Stéphane PERCOT, Monsieur Thierry ROLANDO, Madame Carole BOUCHET, Monsieur Daniel POINTEAU

**Membres excusés** : Monsieur Pascal THIBAUT, Madame Sandrine TARAUD (donne pouvoir à Monsieur Daniel POINTEAU), Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Christine HERBRETEAU (donne pouvoir à Pascal MARTEAU)

### Pouvoirs :

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de conseillers votants : 10

Secrétaire de séance : Gisèle SEWERYN

### N° 2024-D27 – VOTE D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DES JEUX DES OGRES DE BARBACK DURANT LE FESTIVAL FACE&SI

#### **RAPPORTEUR : PASCAL MARTEAU**

Monsieur le Président informe le conseil d'administration que l'association LES OGRES met à disposition de la régie des jeux dans le cadre du spectacle Pitt Ocha. Une partie de ces jeux seront animés par l'association elle-même du samedi au dimanche, soit en amont et en aval des 3 représentations programmées. L'autre partie des jeux sera animée par des bénévoles du festival durant les 3 jours de la manifestation.

Afin de définir les conditions de mise à disposition et d'utilisation des jeux, il a été établi une convention entre les deux parties.

Dans le cadre de cette convention, la régie s'engage à :

- Désigner une personne référente en charge du bon suivi et de la bonne utilisation des jeux ;
- Etablir avec l'association un inventaire des jeux au début et à la fin du prêt ;

Régie personnalisée

## Les 4 saisons Culturelles

- Utiliser les jeux dans le respect des informations transmises ;
- Respecter le matériel mis à disposition ;
- Mettre à disposition des bénévoles pour l'encadrement et le respect des jeux, au nombre de 2 maximum.

De son côté, l'association des Ogres s'engage à :

- Réaliser cette mise à disposition gratuitement ;
- Designner une personne référente en charge du bon suivi et de la bonne utilisation des jeux ;
- Etablir avec la régie un inventaire des jeux au début et à la fin du prêt ;
- Animer les jeux restés sous sa responsabilité ;
- Assurer le transport des jeux.

*Vu le projet de convention relative à la mise à disposition des jeux des Ogres de Barback,*

*Vu l'intérêt de favoriser la création d'un univers Pitt Ocha durant les 3 jours de festival,*

*Considérant l'opportunité pour la régie de pouvoir proposer aux festivaliers des jeux propres au spectacle proposé,*

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité

- **DECIDE** d'approuver la signature de la convention de mise à disposition des jeux des Ogres de Barback,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents à intervenir.



Pour extrait conforme  
Le Président

Pascal MARTEAU

La secrétaire

Gisèle SEWERYN